



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Saint-André-de-Double - Planche Nord

Echelle : 1 / 5 000

Octobre 2021

4 36 0721

ARTELIA

Agence de Plan

Projet : 1 Avenue Pierre Segal - 47000 Périgueux - T. 05 53 64 12 34 - Fax : 05 53 64 12 34

Légende (liste exhaustive)

Zones urbaines

- UA : Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAa : Centre bourg ancien de Montagnier
 - UAu : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPI de l'IAVAP
 - UAuv : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situé sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de bâti
 - UB : Zone urbaine d'extension récente
 - UBa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBav : Secteur autorisant des hauteurs de bâti en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAVAP
 - UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montagnier
 - UBp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAVAP
 - UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
 - UCa : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
 - UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montagnier
 - UCp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAVAP
 - UCpv : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAVAP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UI : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
 - UI : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UI : zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
 - UIY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - UIYa : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UIYp : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Zones à urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - AlUm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagnier
 - AUY : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
 - AUYp : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Na : Zone dédiée aux activités économiques isolées
- Nee : Zone naturelle destinée aux activités de l'aérodrome Ribérac-Saint-Aulaye
- Nc : Zone de carrière
- Nes : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et services publics
- Ney : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
- Nh : Quartiers isolés
- NI : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
- NI1 : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
- NI2 : Zone naturelle destinée aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
- Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche Cerdas

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
- Ap : Zone agricole à enjeux paysagers

Prescriptions

- Risque inondation (PPRI)
- Risque inondation (AZI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Secteurs ou sont interdites les nouvelles constructions et installations liées à l'activité agricole
- Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Éléments de paysages bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Informations

- Sup 1 lité à la présence d'une canalisation de gaz
- Périmètre de protection de captage

